

Date: 04/07/2003

La SNCB assigne deux actionnaires minoritaires en justice

La SNCB fait signifier aujourd'hui une citation en justice à l'encontre de deux actionnaires minoritaires qui, à son avis, lui ont porté préjudice suite à la diffusion répétée d'informations inexactes.

Au cours des dernières semaines, les deux actionnaires se sont adressés à plusieurs reprises aux médias avec des allégations manifestement inexactes et incomplètes. La teneur de l'information qui en résulte est de nature à porter préjudice à la SNCB, alors qu'elle est en pleine restructuration.

Une restructuration doit, en effet, pouvoir se réaliser dans le climat le plus serein possible. Pour mener cette restructuration à bien, la SNCB doit pouvoir compter sur l'engagement total de ses collaborateurs et sur la confiance de ses employés, de ses fournisseurs, de ses cocontractants, de ses clients et même des tiers. On attend la même circonspection de la part d'un actionnaire.

En insistant avec force, à tort et à travers, sous forme de slogans, sur la vente immédiate des activités d'ABX 'secteur étranger', sans réfléchir aux conséquences pour la SNCB, en accusant la SNCB de concurrence déloyale sans preuve et sans fondement, en présentant les activités d'ABX Belgique de manière erronée, en jonglant avec des chiffres inexacts ... ces deux actionnaires minoritaires font obstacle aux efforts déployés par l'entreprise pour assurer des perspectives favorables pour la SNCB et ABX.

A leur demande, la SNCB a, jusqu'à présent, toujours fourni aux deux actionnaires minoritaires des informations complètes et exactes. Ils disposaient donc des données nécessaires pour pouvoir communiquer avec davantage d'exactitude.

Les actionnaires avaient déjà été mis en demeure, par un courrier daté du 20 juin, de mettre fin à toute désinformation. Comme cette mise en demeure n'a pas donné de résultat, la SNCB a décidé de les citer en justice afin d'obtenir l'indemnisation de son préjudice, suite à la divulgation d'informations fautives au sujet d'ABX.